



bpifrance

Communiqué de presse
25 Juillet 2019

Investissements d'avenir : Lancement d'un appel à projets relatif à la mutualisation et au partage de données pour l'Intelligence Artificielle



Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Cédric O, secrétaire d'État chargé du Numérique, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'Investissement, lancent un appel à projets visant à financer des initiatives de mutualisation et de partage de données pour l'Intelligence Artificielle. Cet appel s'inscrit dans le cadre de l'action « Accompagnement et transformation des filières » du Programme d'investissements d'avenir, opéré par Bpifrance.

Piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, le Programme d'investissements d'avenir (PIA) permet à la France de renforcer la compétitivité des filières stratégiques françaises par l'innovation pour garantir la pérennité du tissu industriel et répondre aux besoins du marché tout en favorisant la transition écologique et énergétique. Le nouvel appel à projets national « Filières », opéré par Bpifrance, vise à soutenir financièrement des projets en permettant le recours à des moyens de production, ou des infrastructures de tests, d'essais ou de recherche-développement partagés. L'appel à projets permet ainsi d'accélérer l'investissement dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française.

La mise en œuvre d'une politique économique articulée autour de la donnée est un des volets majeurs du rapport Villani sur l'intelligence artificielle (IA) : « les données sont la matière première de l'intelligence artificielle, et d'elles dépend l'émergence de nombreux usages et applications ». A cet égard, l'accès aux données est stratégique pour, notamment, l'entraînement d'algorithmes via les techniques d'apprentissage automatique de type *machine learning* et *deep learning* et le développement d'applications d'IA.

Par conséquent, l'accès aux données publiques et l'incitation au partage de données privées constituent un des piliers de la stratégie nationale en matière d'IA. Ils concernent tous les secteurs d'activité, notamment ceux dans lesquels la France dispose de fleurons industriels compétitifs à l'international, comme la santé, l'industrie, la mobilité, l'énergie ou l'environnement.

Cet appel à projets, qui fait suite à un appel à manifestation d'intérêt organisé par la Direction générale des entreprises, visera à **soutenir la création et/ou l'enrichissement et/ou l'exploitation de très grandes bases de données mutualisées, centralisées ou distribuées, sectorielles ou cross-sectorielles, permettant l'élaboration d'applications industrielles de l'IA.**

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 29 janvier 2020 et comporte un relevé de dossiers intermédiaire, **le 2 octobre 2019**. Dans cette action, et dans le respect des règles européennes, le Programme d'investissements d'avenir interviendra sous la forme de subventions et d'avances récupérables. L'État bénéficiera de plus d'un intéressement aux résultats des projets soutenus.

Pour télécharger l'appel à projet et le dossier de candidature :

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-ATF-Mutualisation-de-moyens-au-service-des-filieres-et-plateformes-numeriques-de-filieres-44643>

À propos du Programme d'investissements d'avenir


Le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois.

Le troisième volet du PIA, doté de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros engagé en 2017 par le Gouvernement et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi -  @SGPI_avenir

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des start-up, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> -  @Bpifrance - @BpifrancePresse

Contacts presse :

Ministère de l'Économie et des Finances
presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr – 01 53 18 41 13

Secrétariat général pour l'Investissement : Lucas Tourny
lucas.tourny@pm.gouv.fr - 01 42 75 64 58

Bpifrance : Laure Schlagdenhauffen
laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr – 01 41 79 85 38